

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 29
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 MAI

LA SAINT-PHILIPPE

Un banquet organisé par les royalistes du 46^e arrondissement de Paris réunissait mardi, au pavillon Louis XIV, à Paris, plus de trois cents convives. Ce banquet était présidé par M. Calla, ancien député de l'arrondissement, qui, au dessert, après avoir, dans un éloquent discours, retracé le rôle de la Monarchie dans notre histoire, montra la Patrie faite pièce à pièce, enrichie, élevée par cette Monarchie, appuyée sur le peuple, au premier rang des puissances européennes, a porté avec des paroles empreintes de la plus énergique et de la plus confiante émotion la santé de Philippe Comte de Paris, bientôt Philippe VII !

Des applaudissements enthousiastes et des acclamations répétées de : *Vive le Roi* ont souligné ce toast.

M. Acloque a pu ensuite à un autre Philippe, M^r le duc d'Orléans, frappé lui aussi par la politique haineuse et injustifiable qui a fermé le sol de la France aux descendants des plus illustres Français et auquel on refuse l'honneur de faire ses premières armes dans les rangs de notre armée que tant de fois ses aïeux menèrent à la victoire.

Puis le président a donné lecture d'une adresse à Monseigneur le Comte de Paris que tous les convives ont signée et que M. Calla et plusieurs membres du comité du 46^e arrondissement ont portée avant-hier à Scheen-House.

Voici le texte de cette adresse :

« Monseigneur,

« Les royalistes du 46^e arrondissement, réunis pour fêter la Saint-Philippe, vous prient d'agréer le respectueux hommage de leur fidélité et de leur dévouement.

« Ils saluent en vous, Monseigneur, le digne successeur de cette glorieuse dynastie qui a constitué l'unité de la France, qui l'a faite si grande et qui l'a élevée à un rang si haut parmi les nations.

« Ils savent et ils proclament qu'à l'heure grave où nous sommes, seule la Monarchie nationale, dont vous êtes le chef, peut donner à notre pays, avec le repos et la sécurité, le gouvernement honnête et fort que la nation réclame.

« Fondée sur le principe d'autorité, appuyée sur de véritables institutions représentatives, la Monarchie assurera l'ordre, garantira la vraie liberté, défendra les intérêts permanents de la société, rendra plus confiante et plus honorée la patrie française.

« Fidèles à vos instructions, Monseigneur, confiants dans votre ferme volonté et dans votre suprême direction, avec l'aide de Dieu, les monarchistes, forts de leurs droits et pénétrés de leurs devoirs, seconderont les efforts de celui qui veut être le Roi de tous et le premier serviteur de la France.

» Paris, le 1^{er} mai 1888. »

Le *Journal des Débats*, parlant du manifeste de M. le Comte de Paris, se déclare inquiet et affligé, car il ne voit parmi ceux qui prétendent à l'honneur de ramener la France à de meilleurs destins, que « des hommes d'accord pour détruire, et pour courir ensemble des aventures dont nul ne peut prévoir exactement la fin, mais qui ne peuvent tourner qu'au profit du radicalisme le plus imbécile et le plus violent ou du césarisme de l'espèce la plus dégradée ».

L'organe des républicains conservateurs est dans l'erreur. La solution que propose M. le Comte de Paris n'est nullement une aventure. Ce serait, au contraire, la fin des aventures, si tous ceux qui croient à la nécessité d'un gouvernement stable voulaient aider le chef de la Maison de France à l'établir. Le voudront-ils ? Là est la question. Mais qu'il soit bien convenu, dès aujourd'hui, que s'ils ne le font pas, c'est eux qui exposent le pays aux aventures, et non les conservateurs, qui sont prêts à refaire la Monarchie.

République ou Monarchie, voilà les deux termes de la Consultation du Pays.

La Monarchie se présente dans toute la netteté que comporte son principe.

La République offre, au contraire, les variations les plus diverses.

M. Thiers s'amusa à dire aux Monarchistes à la tribune : « Vous voulez la Monarchie, quelle Monarchie ? » Les événements ont amené ce Pays à comprendre qu'il n'y a qu'une Monarchie, qu'il ne peut y en avoir qu'une et qu'en dehors de cette Monarchie une, il y a autant de Républiques qu'il y a de Sectes révolutionnaires, de Factions rivales.

INFORMATIONS

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LE BOULANGISME

On lit dans la *Nation* :

« On signale un grand mouvement maçonnique contre le boulangisme. C'est ainsi que les francs-maçons de Bordeaux adressent à tous les maçons français un pressant appel, et les supplient de se livrer, par tous les moyens en leur pouvoir, à la plus vigoureuse propagande dans le sens de la concentration des forces républicaines et de la résistance aux agissements césariens et réactionnaires.

« Toutes les Loges de France vont être saisies de l'appel de l'Orient de Bordeaux.

« Beaucoup de Loges n'ont pas attendu à ce jour pour protester contre la campagne plébiscitaire, mais le mouvement antiboulangiste va certainement prendre dans la maçonnerie une très grande extension à la suite de l'initiative prise par l'Orient de Bordeaux. »

Une correspondance de Berlin au *Standard* expose que l'antipathie contre la Russie se généralise en Allemagne, tandis que l'hostilité à l'égard de l'Angleterre reste limitée à des cas isolés ; elle disparaîtra dès

qu'on verra que la Grande-Bretagne se maintient fermement du côté des puissances centrales.

Le correspondant anglais ajoute :

« Un orage semble se préparer qui absorbera les puissances pacifiques. Je crois que dans les prochains troubles la péninsule balkanique ne jouera qu'un rôle secondaire. On craint que l'orage n'éclate d'un tout autre côté. »

ÉPURATION MINISTÉRIELLE

La *Lanterne* accuse M. Carnot de favoriser une campagne tendant à démolir le ministre Lockroy. Si l'accusation de la *Lanterne* était justifiée, on ne pourrait que féliciter le Président de la République d'avoir compris que la présence de l'ex-ministre du commerce au pouvoir est un véritable scandale.

COUPS DE RÉVOLVER CHEZ M. ROCHEFORT

On lit dans le *XIX^e Siècle* :

« L'incident suivant se serait passé avant-hier dans la soirée :

« Deux individus, assez bien mis, longeaient le boulevard Rochechouart, lorsqu'ils s'arrêtèrent brusquement devant la maison qu'habite M. Henri Rochefort, au n° 57 de ce boulevard.

« S'armant aussitôt chacun d'un revolver, ils firent feu dans le soubord de la cave. Mais comme on accourait au bruit de cette double détonation, les deux inconnus prirent la fuite en s'écriant : « Nous reviendrons bientôt ! »

« Malgré toutes les recherches on n'a pu retrouver les auteurs de cette étrange affaire, à laquelle il n'y a pas lieu d'attacher, d'ailleurs, grande importance.

« Ajoutons qu'en raison de la foule que cet incident avait attirée, un service d'ordre a été organisé aux abords de la maison, et que M. Henri Rochefort était absent de chez lui au moment où ont été tirés les deux coups de revolver. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA

PETITE-NIÈCE D'O'CONNELL

Quand Ellen se réveilla le lendemain matin, elle eut peine à rappeler ses souvenirs. Tout à coup la pensée qu'elle était seule au monde et que sa mère était morte, lui apparut si douloureuse, si poignante, que la pauvre enfant se cacha le visage dans ses mains :

— Mon Dieu ! mon Dieu ! murmura-t-elle, soutenez-moi !

Elle s'habilla à la hâte, et descendit. Elle voulait revoir sa mère, embrasser une dernière fois ses mains glacées ; mais Ellen ne trouva plus en bas que le chapelet et le Christ de sa mère et le portrait de son père que Betsy lui avait gardés. Autour du cercueil était attachée la voile des pêcheurs. Ellen s'agenouilla ; puis, dix heures sonnant, elle suivit le curé de Dumborough qui arrivait au Fern-Cottage, et le cortège fut bientôt rendu à l'église.

Au milieu de la nef, rangés sur les deux côtés, se tenaient les pêcheurs ; ils étaient tous là, à genoux, leurs gros chapelets de bois à la main, leur chef à

leur tête, et, quand le moment du *Dies iræ* arriva, il s'éleva dans l'église un grand bruit : debout et la tête haute ils chantaient à pleine poitrine et la voûte du sanctuaire frémissait sous leurs voix. Ellen, en les entendant, s'était sentie frissonner ; inclinée sur son prie-Dieu, elle cachait son visage dans ses deux mains et des larmes glissaient entre ses doigts.

Enfin la cérémonie se termina. Ellen prit les devants du cortège : elle marchait seule, abîmée dans son chagrin ; sa taille un peu longue se dressait derrière le cercueil ; ensuite venaient la corporation des pêcheurs et les femmes. Le vieux chef avait mis sa vareuse des grands jours, une vareuse qui n'avait ni trous ni taches, et dans ses deux mains, un peu tremblantes, il tenait la bannière de la corporation. Elle était d'étoffe rouge, frangée d'or ; tout autour courait une guirlande de cette espèce de houblon sauvage qui est la fleur nationale d'Irlande et qu'on appelle *shamrock*. Au bas de la bannière était la devise des pêcheurs de la côte : « *Erin mavournin, Erin go bragh !* » Enfin, dans le milieu, brillait l'image de saint Patrick, avec un bateau sous les pieds et une rame à la main.

Le cortège funèbre passa par un sentier dans les montagnes, pour se rendre au cimetière ; il tourna les flancs d'un des sommets qui entourent le

Carrac-Tual, et enfin il arriva à un petit cimetière bordé de sapins qui s'allongeaient sur la colline. Quand le corps de mistress Mac-Gaway eut été déposé dans le tombeau creusé pour elle, le curé fit un petit discours en l'honneur de ses vertus, de la famille dont elle descendait, des grands souvenirs qui avaient rempli son existence, puis le dernier lambeau de la voile d'honneur disparut sous la terre, et les pêcheurs, ayant accompli tous leurs devoirs, se dispersèrent dans la montagne.

Ellen resta seule : ce fut le premier moment où elle sentit son isolement avec une réalité plus effrayante ; depuis que sa mère avait rendu le dernier soupir elle avait toujours été entourée, aidée, consolée dans sa douleur. Maintenant elle était bien seule, toute seule, au milieu du vaste monde, avec cette effrayante perspective qu'elle ne savait ce qu'elle allait devenir. Son courage l'abandonnait, elle se sentait des frissons causés par une extrême fatigue, elle s'attacha à la croix du tombeau et appuya son front brûlant contre le marbre ; ses forces l'abandonnaient.

Mais tout à coup une voix douce et bien connue se fit entendre à côté d'elle :

— Allons, ma pauvre enfant, du courage, Dieu vous aidera.

C'était le bon prêtre qui, se doutant bien qu'Ellen resterait seule, était venu la chercher.

— Venez, reprit-il, il faut rentrer chez vous, miss Ellen, il faut vous reposer.

— Ah ! monsieur le curé, dit la jeune fille en se levant avec effort, que je suis malheureuse !

Le vieillard la regarda un instant : il la vit si jeune, si pâle, si défaits par la souffrance, qu'il en fut effrayé. Mais, cachant cette impression pénible :

— Dieu est toujours près de nous dans les moments critiques, il faut l'appeler à votre secours, dit-il.

Ellen se remettait peu à peu ; quelques instants se passèrent en silence ; enfin, redevenue calme, elle demanda conseil au pasteur :

— Que vais-je devenir, monsieur le curé, que puis-je faire ? Toute seule !

— Ne vous inquiétez pas, miss Ellen, vous vivrez au Fern-Cottage, et mes paroissiens vous aimeront comme ils aiment votre mère.

— Mais, dit la jeune fille, ma mère n'était pas riche, nous avions à peine de quoi vivre, et puis, je ne peux pas rester toujours innocente.

— Ne vous troublez pas de tout cela, mon enfant, nous vous aiderons à vivre, et vous trouverez bien de quoi employer votre temps au Fern-Cottage.

Ils marchaient maintenant dans le sentier que le curé de Dumborough avait suivi pour revenir chez lui, après la tempête. Le grand jour y jetait sa

Nous apprenons la mort de M^{me} Duvivier, veuve du général de division qui fut tué le 25 juin 1848, en défendant l'Hôtel de Ville contre l'insurrection.

M^{me} Duvivier, née Renaudot de Sainte-Suzanne, venait d'entrer dans sa quatre-vingt-cinquième année; elle laisse un fils, le colonel Duvivier.

Ses obsèques ont lieu aujourd'hui, à midi, à Saint-Thomas d'Aquin.

UNE MONTAGNE QUI S'ÉCOULE

Un éboulement considérable s'est produit, sur le territoire de la commune de Puaix, située à cinq kilomètres de Grenoble.

Une masse énorme de rocher s'est détachée du sommet de la montagne appelée le « Casque de Néron », à une altitude de 4,305 mètres et s'est précipitée, avec un bruit effroyable, à travers les bois, les prairies, les vignes et les maisons.

Le nommé Hippolyte Faure, cultivateur, âgé de cinquante-cinq ans, qui, au bruit, était sorti de sa demeure, a été tué.

L'habitation de la victime a été enlevée, sauf une chambre dans laquelle étaient réfugiés sa femme et sa fille, qui ont été miraculeusement préservées. Trois autres maisons, dont les habitants avaient eu le temps de se sauver, ont complètement disparu.

Les dégâts de toute nature sont considérables. Des blocs de dix mètres de hauteur qui sont venus se briser dans le torrent de Vence, situé au bas de la montagne, ont occasionné sur leur passage des fondrières de quatre mètres de profondeur.

Les habitants du hameau qui s'étage sur les flancs du Néron ont abandonné leurs maisons, craignant de nouveaux éboulements qui paraissent inévitables.

NOUVELLES MILITAIRES

L'APPEL DU CONTINGENT

Un intéressant projet est à l'étude en ce moment dans les bureaux du ministère de la guerre: il s'agit de modifier les conditions dans lesquelles se fait l'appel annuel du contingent.

Désormais, tous les appelés, sauf ceux qui appartiennent aux troupes stationnées en Algérie ou en Tunisie, se rendraient directement à leur corps, sans autre formalité.

Il n'y aurait plus, par conséquent, de convocation au bureau de recrutement, plus de revue de départ, plus de voyages absolument inutiles imposés aux cadres de conduite.

Les fonctionnaires de l'intendance et les commandants de recrutement viennent d'être invités à faire connaître leur avis sur ces questions et à établir le relevé des économies qui en résulteraient pour le Trésor.

La 47^e chasseurs à cheval doit quitter la garnison de Limoges pour aller stationner à Neufchâteau.

Ce régiment ne sera remplacé au chef-

lieu du 42^e corps qu'après les grandes manœuvres et par l'un des nouveaux régiments de cavalerie dont la formation est encore à l'étude.

GENDARMERIE. — M. Obriol, maréchal des logis de la brigade de gendarmerie (à cheval) de Cholet, vient d'être promu, sur place, au grade de maréchal des logis chef.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Conseil Municipal de Saumur

Séance du 2 mai 1888

La dernière séance que le Conseil municipal pouvait tenir a eu lieu avant-hier soir. Les questions n'étaient pas très importantes: il ne s'agissait que de régulariser des formalités pendantes. Nos conseillers étaient en nombre; on eut dit vraiment que quelques-uns venaient dire adieu à leurs collègues.

M. Combiar présidait, assisté de MM. Liénard et Poitou, adjoints, de MM. Peton, Rivain, Poitvin, Piéron, Langlois, Bonneau, Doussain, Boisson, Galbran, Girandier, Goulard, Hubert, Milon, Lemarinier et Renou.

M. Piéron, nommé secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 16 février 1888. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

ENQUÊTES ADMINISTRATIVES RUE DU PETIT-PRÉ

Le maire soumet au Conseil le résultat de l'enquête relative à la rue du Petit-Pré.

M. Hermé a été nommé par M. le Préfet commissaire enquêteur. Il n'a reçu que deux observations qui ne lui paraissent pas fondées et conclut à l'exécution des travaux tels qu'ils ont été décidés par le Conseil.

M. Bonneau demande la parole; il critique l'égout, commencé dans des conditions très imparfaites et insuffisantes.

Plusieurs conseillers partagent cette opinion.

Le maire dit que c'est provisoire.

— Pourquoi, lui réplique-t-on, ce provisoire qui peut être définitif et devenir plus coûteux dans l'avenir?

Le Conseil décide que les travaux seront examinés par la commission de la voirie, assistée de l'architecte de la ville.

AVENUE DES RÉCOLLETS.

M. Hermé, qui était également le commissaire enquêteur, constate dans son rapport qu'il n'a été fait aucune observation.

Cette voie, qui doit desservir le collège de filles, l'école mutuelle, le Jardin des plantes, et même le collège de garçons, est d'une nécessité évidente. Elle aura 8 mètres de largeur et 0,059 par mètre de pente.

L'absence de toute observation à l'enquête fait dire au maire que ce projet reçoit l'approbation de toute la population.

C'est une conclusion trop facile.

M. Langlois demande la parole pour exposer à ses collègues que le Conseil est à la fin de son mandat, et qu'il lui paraît bon d'ajourner toute décision à cet égard.

Il touchait une corde sensible.

Le maire s'est élevé contre pareille idée. Le Conseil, dit-il, ne peut se déjuger. L'affaire a été vidée au fond, il ne s'agit aujourd'hui que de donner un avis favorable au rapport du commissaire enquêteur. L'aveugle répond à un besoin.

C'est évident; le fameux architecte parisien du collège de filles n'a oublié que cela: le moyen d'arriver à son édifice; et notre municipalité, trop pressée, avait passé outre à cette bourde.

M. Langlois persiste dans son opinion.

M. le Maire comprime son impatience et dit que les travaux ont été retardés par suite des lenteurs préfectorales, et que si M. Langlois veut en avoir la preuve, il n'aura qu'à se transporter, après la séance, au secrétariat, et qu'il pourra constater quelle volumineuse correspondance avec le préfet contient le dossier de ce projet. Alors, ajoute M. le Maire, j'espère reconquérir toutes vos sympathies.

M. Langlois trouve la plaisanterie d'un ton douteux et les réflexions mal placées, et ajoute qu'en raison des rigueurs de la mauvaise saison et en présence de nombre d'ouvriers sans travail, l'Administration aurait dû alors faire des démarches pour accélérer la solution.

Le maire n'y tient plus: — Vous voudriez que j'allasse à la préfecture. Ah! non. Nous connaissons les saints, et savons comment on les adore! (Pas fort, le maire; où a-t-il appris qu'on adorait les saints? Il n'en sait moins long qu'un enfant de première communion.)

— MM. les préfets, continue-t-il, vous font de belles réceptions, vous reçoivent avec tous les honneurs possibles, vous donnent force poignées de mains, et vous invitent à exposer l'objet de vos démarches. Les promesses suivent. Crac! Rentré à la mairie, le maire trouve une lettre qui l'a précédé et signale que telle ou telle pièce manque. Pour moi, je trouve la correspondance plus expéditive, quitte à ne pas avoir l'assentiment de M. Langlois. Dussé-je vous être désagréable, cela m'est indifférent. Les communes sont trop en tutelle, nous protestons depuis longtemps, et Paris réclame en vain contre la paperasserie.

En somme, pour couper court à cet incident, il demande un avis favorable au rapport du commissaire enquêteur.

Le Conseil se conforme à la demande du maire.

ACQUISITION MAISON DROUAULT

Le maire demande au Conseil d'autoriser l'Administration à passer acte avec M. Drouault pour l'acquisition de sa maison, n^o 8 et 10, rue de Nantilly, nécessaire aux Hospices.

M. Liénard a conduit cette négociation dans laquelle M. Combiar a échoué, et le propriétaire cède moyennant 12,500 fr., 2,500 francs payés comptant, le surplus en quatre ans, à 4 0/0. Les matériaux resteront au vendeur.

lumière à profusion; les touffes de bruyère rose poussaient leurs racines emmêlées jusque sous les pieds du prêtre et d'Ellen, et tâchaient d'élever leurs petites fleurs roses à la hauteur des grandes reines-des-prés, qui s'élançaient à côté d'elles; ou bien les clochettes lilas, qu'en France on appelle raiponces, pâlisaient au soleil, et quelquefois, dans une ondulation de ce terrain mouvementé, un petit ruisseau qui s'étendait en marais sur quelques mètres de largeur s'enfonçait sous les joncs de la montagne, tandis que de gros cailloux, couverts de lichens, permettaient de le franchir.

Ellen avait peine à marcher: elle était brisée de fatigue; le curé s'en apercevait et ralentissait le pas de plus en plus.

— Ayez confiance, mon enfant, lui disait-il. Dieu ne nous frappe que pour nous éprouver; si nous sommes fidèles, nous recevons notre récompense.

— Ah! répondait Ellen avec un regard navré, la récompense ne sera qu'au ciel, monsieur le curé.

— Vous vous trompez, mon enfant: la jeunesse, lorsqu'elle est frappée au cœur, perd subitement toute espérance; mais vous verrez qu'il y a encore des heures de joie sur la terre, quand ce ne serait que le bonheur d'avoir fait son devoir.

Ellen secoua la tête: elle se refusait à l'espérance, tout lui paraissait désolé. Sa nature énergique, qui ne tenait jamais compte des obstacles

quand elle voyait le chemin tracé devant elle, éprouvait en ce moment la profonde angoisse de l'indécision.

— Oh! monsieur le curé, dit-elle, qui m'indiquera mon devoir?

— Dieu, sans doute, miss Ellen.

Ils arrivaient au Fern-Cottage.

La jeune fille ouvrit la porte: elle laissa passer le vieux curé; puis, désirant causer avec lui plus longuement, elle voulut le faire entrer au salon.

— Bien volontiers, mon enfant, dit le prêtre.

Ellen avait la main sur le bouton de la porte, elle le fit tourner, et soudain eut un tressaillement et un léger cri de surprise.

Un homme, ou plutôt un géant, était assis dans un fauteuil près de la cheminée; ses épaules colossales, la largeur de son corps le remplissaient tout entier. Il allongeait sur le tapis deux jambes immenses, et sa tête surmontait le dossier comme une énorme boule. Il avait les cheveux d'un jaune roux, aux reflets fauves comme la peau d'un tigre; ses yeux bleus étaient perdus entre un large front et un nez de sphinx égyptien; une moustache rousse se confondait avec une barbe de la même couleur, et, quand il parla, on vit de grandes dents blanches briller sous ses lèvres. Il portait dans toute son intégrité le costume des gentils-hommes écossais en voyage: veste et gilet d'un gris mélangé, pantalon pareil et court, de gros

bas de laine grise retournés sur eux-mêmes au-dessous du genou, et dans la jambe droite un poignard à riche monture, des souliers vernis à boucles d'argent, une casquette de toile blanche, et une énorme canne. Du reste, le géant n'avait pas l'air terrible: la nature s'était épuisée à produire son grand corps et n'avait laissé aucune expression sur cette statue vivante. Quand Ellen entra, il se leva tout droit, et la jeune fille fit le mouvement instinctif de regarder au plafond pour trouver son regard. Puis elle baissa les yeux.

— Miss Ellen Mac-Gaway? dit le géant avec un grand calme.

— C'est moi, monsieur, dit la jeune fille.

L'inconnu s'inclina, et il était difficile de deviner si c'était du plaisir, de l'admiration ou de l'étonnement qu'il avait dans ses yeux.

— Je suis votre oncle, un cousin éloigné de votre père, sir Glengarry.

Ce fut au tour d'Ellen à saluer. En ce moment le curé que le géant n'avait pas vu s'avança un peu et dit:

— La pauvre enfant est bien malheureuse. Sir Glengarry ne répondit pas.

(A suivre.)

GERMAINE D'ANJOU.

La démolition couvre la valeur des matériaux. Le prix de vente est en rapport avec le prix de location qui est de 600 fr. Le Conseil donne le pouvoir demandé.

ROUTE N^o 50

Le Conseil autorise l'administration de la voirie vicinale à céder à M. Vennevier, pour bâtir en alignement, les matériaux du talus de la route n^o 50, moyennant 39 francs 40, et à affecter cette somme à l'entretien de cette même voie qui conduit au cimetière.

L'avis est favorable.

Le maire ajoute qu'à la veille du renouvellement du Conseil, il n'a pas à présenter à cette séance d'autres projets. Les nouveaux élus auront à établir le budget et résoudre toutes les questions qui en dépendent. Puis il lève la séance.

Les obsèques de M. Ch. Trouillard ont eu lieu hier, à l'église Saint-Nicolas, sa paroisse. Une foule considérable de concitoyens et d'amis s'était réunie autour de sa dépouille mortelle; l'église avait peine à la contenir: elle comprenait des représentants de toutes les classes de la société, riches et pauvres, de tout âge et de toutes conditions. Fonctionnaires, industriels, commerçants et membre de l'armée avaient tenu à honneur à venir lui rendre les derniers devoirs.

Un grand nombre de couronnes, témoignage de l'attachement et de la sympathie de ceux qui l'ont connu, ornaient son cercueil.

Le deuil était conduit par ses gendres, M. Paul du Puy et M. Henri Thifoine, et par son beau-frère, M. le général de Boutigny. Derrière le corbillard étaient groupés les enfants des écoles chrétiennes dont il était le bienfaiteur. La commune de Vivy était largement représentée par le Conseil municipal et par un grand nombre de ses dévoués et sympathiques administrés. Tous pleuraient l'homme de bien qu'ils venaient de perdre.

Nous sommes heureux de publier ici les lignes suivantes qu'une main amie a consacrées à la mémoire du chrétien exemplaire et du parfait citoyen.

M. CHARLES TROUILLARD

Notre société saumuroise, déjà si éprouvée par la mort, vient de faire une grande et douloureuse perte dans la personne de M. Charles Trouillard, maire de Vivy, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Ch. Trouillard était un homme de bien dans toute l'étendue de l'expression. Son intelligente et ouverte physionomie reflétait l'image de sa belle et grande âme. Aussi bon chrétien qu'ardent patriote, il ne pouvait parler ou entendre parler des épreuves de l'Église ou des malheurs de la France sans être ému jusqu'aux larmes.

Maire de Vivy pendant plus de trente ans, qui pourrait dire les services rendus par son dévouement à ses administrés, durant cette longue magistrature?... Sa haute influence grandissait tous les jours. Arbitre de tous les intérêts, juge de toutes les discussions, conseil de toutes les familles, son zèle ingénieux et actif le poussait sans cesse à déployer en faveur des habitants de sa chère commune les ressources de son esprit et les richesses de sa charité. Son autorité commandait le respect, sa bienveillance la vénération, tous l'aimaient comme un père. Affable, malgré son apparente rudesse, il captivait délicieusement ceux qui l'entouraient par le charme de sa conversation pleine de verve et émaillée de traits dont la spirituelle malice ne voilait jamais l'exquise bonté de son cœur.

On le voyait s'entretenir, dans la chaumière ou dans les champs, avec les paysans dont il empruntait souvent le familier langage; il avait même parfois de ces expressions qui, dans leur gauchise allure, donnaient à sa parole le tour vif et saisissant d'une naïve éloquence, emportant la place d'assaut en subjuguant son interlocuteur.

La direction de sa maison de banque l'avait admirablement préparé à remplir les délicates fonctions de président du Tribunal de commerce de Saumur. Son esprit fin et délié débrouillait avec une rare habileté les affaires les plus inextricables et les plus épineuses.

Travailleur par devoir et par goût, il utilisait ses loisirs, dans ses promenades à la campagne, par l'étude des sciences naturelles. La botanique avait ses prédilections. Il était en relations suivies avec les natura-

listes les plus distingués et il laisse après lui des collections variées, fruit de ses incessantes recherches, de la plus haute valeur. Une partie notable de ces collections est venue enrichir le laboratoire de botanique de l'Université catholique d'Angers, dont il a aussi doté la bibliothèque d'ouvrages de grand prix.

Les œuvres de charité, la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, les comités catholiques, mettaient toujours au premier rang ce soldat d'élite, toujours prêt à donner le précocité concours de ses conseils éclairés et de ses généreuses aumônes.

Non loin de son château des Coutures, il mettait son bonheur à recueillir, dans la maison des pauvres fondée par sa vénérable mère, les vieillards, les infirmes et tous les invalides du travail.

Sa charité ne s'arrêtait pas aux besoins du corps : il ne pouvait oublier les âmes. Touché du mal profond qu'allaient produire en France les écoles sans Dieu, il avait compris que le devoir d'un catholique est de soutenir avant tout les écoles chrétiennes, et à Saint-Nicolas de Saumur, à Vivy, à Courléon, partout où pouvait s'exercer son influence, il donnait largement pour ces œuvres qu'il considérait comme de première nécessité pour former les jeunes générations selon les principes de la morale et de la foi, et préparer ainsi le relèvement de notre malheureux pays.

Depuis quelques années, son cœur saignait d'une double plaie que le temps ne cicatrises jamais : un vide immense s'était fait autour de lui ; dans son château des Coutures, sa résidence la plus habituelle, il vivait par le souvenir avec ceux qui l'avaient quitté ; mais bientôt sa santé s'altéra. Il s'était fait des amis de tous les prêtres du voisinage qu'il se plaisait à recevoir, heureux de pouvoir parler avec eux, au milieu des amertumes de l'existence, des choses de Dieu et des espérances immortelles.

Sentant sa fin approcher, il revint dans son hôtel de Saumur où il se prépara comme un saint au grand voyage de l'éternité ; sa vie ne fut plus dès lors qu'une perpétuelle prière et une souffrance résignée. Il vit presque chaque jour son confident intime et son ami, M. le curé de Saint-Nicolas, qui lui prodigua les secours et les consolations de la religion.

Monseigneur l'Evêque d'Angers envoya, par une voie qui lui était chère, M. le chanoine Ravain, sa bénédiction à son bien aimé diocésain mourant, pour lequel il avait la plus grande estime.

Dans les sentiments de la foi la plus vive il reçut, à différentes reprises, la visite de son Dieu, et après avoir fait généreusement le sacrifice de sa vie, entouré de ses enfants et de ses proches, muni du dernier sacrement, il s'endormit dans la paix du Seigneur, laissant à ceux qui l'avaient connu et aimé, l'exemple de ses vertus et les consolations de sa sainte mort...

ILLUSIONS PERDUES !

Sous ce titre, nous lisons dans le *Messager d'Indre-et-Loire* :

« Le journal de M. Wilson — l'*Union libérale* — reproduit un passage de nos souhaits à M^r le Comte de Paris, à l'occasion de la Saint-Philippe, et s'étonne qu'« ayant passé l'âge des illusions, » il nous reste encore la foi dans le retour de la France à la Monarchie.

Il est vrai que si notre foi est toujours aussi vivace et aussi ferme en faveur de la Royauté constitutionnelle, nos illusions sur l'honnêteté de certains hommes ont sensiblement baissé, depuis surtout que nous avons vu le patron de l'*Union libérale* se métamorphoser de la façon que l'on sait.

Quand, en 1868, nous l'avons accueilli comme un fervent orléaniste, nous étions loin de croire qu'il brûlerait si vite ce qu'il avait adoré, et qu'il tomberait si bas qu'aucun relèvement ne lui est désormais possible.

Notre foi dans le salut de la France par la Monarchie nous a conservé notre force et notre honneur. Si Wilson n'avait pas déserté notre drapeau, il ne serait pas dans le bourbier où il est et où il restera à perpétuité.

Ses écrivains feraient bien de méditer cela. »

CONSEIL DE PRÉFECTURE. — Par décret en date du 2 mai, M. Assézat, conseiller de préfecture de la Haute-Loire, est nommé conseiller de préfecture de Maine-et-Loire,

en remplacement de M. Nau, précédemment appelé à d'autres fonctions.

THEATRE DE SAUMUR

Vendredi prochain, 11 mai, la tournée artistique sous la direction de M. Ch. Masset donnera une représentation de *Dora*, pièce de M. Victorien Sardou.

Tout le monde sait combien a été grand le succès de *Dora* au Gymnase. L'œuvre si brillante, si dramatique, de M. Victorien Sardou a été aussi chaudement applaudie par le public que par la presse.

C'est l'excellente troupe Masset qui a joué dernièrement sur notre scène l'*Abbé Constantin*. Elle peut s'attendre, avec *Dora*, à un nouveau et brillant succès à Saumur.

ANGERS. — Les journaux d'Angers annoncent la mort subite de M. Lelong, père, ancien avoué à la Cour d'appel d'Angers.

M. Lelong parlait avant-hier, à midi, par le chemin de fer, pour sa campagne, située près de Bazouges, ligne d'Angers à La Flèche. Il était arrivé depuis une heure à peine, nous dit-on, lorsqu'il a succombé à une attaque d'apoplexie.

Le tribunal correctionnel de Grenoble a jugé autrement que le tribunal correctionnel d'Angers, sur la plainte des Sœurs de Grenoble.

Le *Réveil du Dauphiné* annonce que son confrère le *Petit Dauphinois* vient d'être condamné pour la même affaire à 1,200 fr. d'amende, à 500 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement en tête de ses colonnes et dans quatre journaux au choix de la plaignante. Le jugement a été rendu lundi dernier, sur défaut des défendeurs.

ŒUF MONSTRE. — On écrit d'Avoine, arrondissement de Chinon, qu'une poule appartenant à M. Poirier, propriétaire dans cette commune, a pondu un œuf monstre qui ne mesure pas moins de 22 cent. 1/2 de circonférence ; son poids est de 225 grammes.

Tout le monde peut voir au café de la gare à Chinon cet œuf phénoménal.

RENNES. — Un jeune homme fort bien mis, et portant à la boutonnière le ruban de la médaille du Tonkin, se présentait mardi matin au commissariat de la rue de Varennes et demandait à parler à M. Santucci, le commissaire de police.

« Je viens me constituer prisonnier, a-t-il dit à M. Santucci, car j'ai volé tout dernièrement mon ancien patron, entrepreneur à Rennes ; j'ai dépensé tout le produit de mon vol avec une femme auprès de laquelle je me suis fait passer pour le comte de la Mauvantière.

« J'ai volé mon patron pour me venger des soupçons qu'il se permettait à l'égard de ma probité. Il y a quelques jours, en effet, il me reprochait et à tort d'avoir détourné une certaine somme de sa caisse ; alors, furieux, je l'ai volé tout de bon.

« Je suis parti de Rennes immédiatement, puis je me suis habillé en sous-officier d'artillerie pour dérouter les recherches de la police ; j'ai changé ensuite de costume, comme vous le voyez, et maintenant je me mets à votre disposition. »

M. Santucci, après avoir vérifié l'exactitude des faits que lui a contés ce jeune homme, l'a envoyé au Dépôt. C'est un nommé G..., âgé de vingt-cinq ans et qui a fait la campagne du Tonkin. (Eclairneur.)

On a retiré de la Vilaine, près la baignade du Gué-de-Baud, le cadavre d'un artilleur appartenant au 7^e régiment.

L'ENSEIGNEMENT DES JEUNES FILLES

M. Lockroy, ancien vaudevilliste d'esprit et nouveau grand-maître de l'Université de France, vient d'adresser sa première aux jeunes filles.

Il s'agissait de l'inauguration d'un lycée de jeunes filles à Agen, et en homme dont l'à-propos est surtout le mérite, M. Lockroy a, comme Fénelon, traité de l'éducation des filles. L'archevêque de Cambrai estimait que l'éducation ne devait pas être la même pour les filles et pour les garçons ; le successeur des Villemain, des Guizot, des Salvandy, des Duruy, pense tout autrement, et de même qu'il veut que filles et garçons soient conduits au théâtre du Palais-Royal pour applaudir à ses pièces

humoristiques, de même aussi il n'admet pas qu'il y ait deux éducations :

« Pour vous, Mesdemoiselles, trop longtemps on vous avait tenues en dehors de la véritable instruction, celle qui vise surtout à former les caractères et à tremper les cœurs. Il n'y a plus désormais, dans les programmes de l'enseignement destinés aux deux sexes, de différences de nature ; il n'y a que des degrés. »

Donc voilà qui est entendu. Les filles et les garçons seront traités et élevés de la même façon. Pas de différence entre les sexes.

Filles et garçons auront les mêmes livres, jouiront de la même liberté ; comme les garçons, les jeunes filles dessineront d'après le nu ; comme les garçons, les jeunes filles feront de l'anatomie.

Comme les garçons, les jeunes filles pourront traduire l'*Art d'aimer* d'Horace, commenter les œuvres complètes de Voltaire et étudier la philosophie dans l'*Amour* de Michelet, ou la *Terre* de Zola.

Applaudissez, mères !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 mai.

L'allure du marché reste le même avec tendances un peu plus faibles. Le 3 0/0 termine à 82.17 ; le 4 1/2 0/0 à 105.65.

Le Crédit Foncier est bien tenu à 1,400. Les obligations foncières et communales ont été l'objet de demandes suivies au comptant. Pas plus que les obligations à lots de la ville de Paris, les obligations à lots du Crédit Foncier ne peuvent être atteintes par les événements politiques qui agitent quelquefois le marché.

La Société Générale est immobile à 430.

L'action des Dépôts et Comptes courants est stationnaire à 607.50.

La Transatlantique est très bien tenue à 525. L'assemblée générale des actionnaires reste fixée au 31 mai.

L'action de Panama s'inscrit à 320. La décision de la Chambre, quoiqu'escamotée depuis quelques jours, a imprimé au marché du groupe une activité considérable. Des primes dont 10 et 5 sont négociées fin courant à 335 et 365.

Les Métaux sont à 840. La Société n'a qu'un intérêt minime sur les étains et les communications faites à l'assemblée des actionnaires font espérer les meilleurs résultats pour l'exercice.

La Compagnie d'Assurances le Soleil-Vie a distribué pour le dernier exercice un dividende de 10 fr. nets d'impôts. Sa réserve de prévoyance est de 51,145 et sa réserve statutaire de 500,000 fr. Le compte de profits et pertes se solde par 132,026 en augmentation de 61,510 francs sur le report de l'année précédente.

Le Comptoir d'Escompte se traite à 1,030.

Le marché des actions de nos chemins de fer est un peu plus animé. Les obligations gardent leur bonne tenue.

Bibliographie.

La librairie LE BAILLY, 15, rue de Tournon, à Paris, vient de publier dans sa bibliothèque du *Journal des Campagnes*, à 0 fr. 50 le volume, un nouvel ouvrage de première utilité, aussi son succès est-il assuré.

LE VIN

Sa fabrication, vendanges, cuvages, pressurages, mise en tonneaux, conservation. — De la mise du vin en bouteilles ; Maladies et altérations du vin, moyens de les prévenir.

Par M. HENRI LOISEAU, horticulteur-viticulteur.

Plusieurs traités existent déjà sur cette matière, mais presque tous sont d'un prix trop élevé pour les bourses du cultivateur, aussi M. LE BAILLY n'a pas hésité à populariser et vulgariser cet ouvrage en confiant la rédaction à un viticulteur, appliquant lui-même la théorie et la pratique à cette utile fabrication.

Le cadre restreint de ce traité ne permettant pas d'entrer dans de longs détails, la rédaction a été faite de telle façon que tout en étant compréhensible pour tous, aucun procédé ne fut omis pour que chacun de nos lecteurs apprécie l'utilité de notre livre, lequel se recommande à plusieurs titres à tous ceux qui s'occupent de la culture de la vigne, de la récolte du vin et de sa conservation.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 4 mai, 12 h. 37, soir.

Le général Boulanger est installé depuis quinze jours à son hôtel de Neuilly, qu'il a loué et non acheté, comme on l'avait dit tout d'abord ; il prépare un ouvrage sur l'invasion allemande, ouvrage qui paraîtra en livraisons illustrées.

L'empereur d'Allemagne est resté levé hier jusqu'à neuf heures du soir.

Une agitation de l'Etna fait craindre une éruption volcanique imminente.

Les expériences continuent au camp de Châlons. Les revêtements métalliques abritant les forts des frontières vont être remplacés par un revêtement en béton, qui résistera mieux aux obus chargés à la mélinite.

Le bruit qui a couru de la mort du roi de Hollande n'est pas encore confirmé.

Deux succès. — Margot (Ch^{te}. Inf^r), le 8 mai 1887. — Ma femme souffrait depuis quatre ans d'un rhumatisme articulaire ; les Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte) l'ont complètement guérie. Une voisine, qui souffrait d'une névralgie depuis deux ans, s'en est trouvée également très satisfaite. A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. Michaux. Signature légalisée.

Un jeune diplomate américain est envoyé en ambassade auprès du roi d'une tribu antropophage. Au moment du départ, son chef hiérarchique lui fait cette recommandation :

— Evitez, surtout, de vous lier trop intimement avec ces sauvages... Vous seriez perdu si l'on vous goûtait à la Cour !

PLACE DU CHARDONNET

GRAND CIRQUE INTERNATIONAL

Directeur-propriétaire : SAM LOCKHART

de l'Hippodrome de Paris

VENDREDI 4 Mai, à 8 heures 1/2 du soir,

L'original Dompteur SAM LOCKHART, de l'Hippodrome de Paris

ET SES 6 ÉLÉPHANTS PRODIGIEUX

Exercices gymnastiques et acrobatiques. — La célèbre famille Aragon, les merveilles acrobates. — L'intrépide Homme Singe, don Louis. — Le plus grand succès du jour : Les *Paveurs mélomanes*, par la troupe M. Maisano.

PEPINO ET TONINO

Premiers clowns du Grand-Cirque de Madrid.

Le désopilant clown VALDI

PRIX DES PLACES

Stalles, 3 fr. — Premières, 2 fr. — Secondes, 1 fr.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1890

MAISON, COUR, CHANTIER ET HANGARS,

Situés à Saumur, quai de Limoges, n^o 12,

Actuellement occupés par M. IMBERT, charpentier.

S'adresser à M^l DUBILLOT, quai de Limoges, 13, ou à M^e AUBOYER, notaire.

A cette époque de l'année où les légumes frais sont encore si rares et si chers, nous recommandons aux personnes soucieuses de leurs intérêts, les excellentes conserves de *Petits Pois* et *Haricots verts* de la maison Bonvais-Flon, de Nantes, vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE : 0 fr. 50 c. la boîte de 1/2 litre pour 3 personnes, 0 fr. 95 c. le litre pour 6 personnes, et la boîte de 2 litres pour 12 personnes 1 fr. 75 c.

Voulez-vous acheter Bon Marché, adressez-vous à

L'ÉPARGNE POPULAIRE

87, rue d'Orléans, Saumur,

Où vous trouverez :

Des *Complets* Haute Nouveauté, depuis 33 fr., Lingerie, Toile, Nouveauté, Draperie, Confections pour Hommes et Enfants, Chaussures, Chapellerie, Horlogerie, Bijouterie, Glaces, Meubles et Literie, etc., etc., en un mot tout ce qui concerne le Ménage, vendu à des prix défiant la concurrence.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

LE VIN AROUD

au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRÉ, ph^o, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^o

PAUL GODBT, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BECHAREL.

Les créanciers de la faillite du sieur Bécharel, marchand rouennier à Saumur, dont les créances ont été vérifiées et affirmées ou admises par provision, sont convoqués à se réunir le mardi 8 mai 1888, à neuf heures du matin, en l'une des salles du Tribunal, à l'effet d'entendre le rapport du syndic, tant sur l'état de la faillite que sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu, et de délibérer ensuite s'il y a lieu de consentir un concordat ou de passer un contrat d'union, et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés, tant sur les faits de la gestion, que sur l'utilité du maintien ou du remplacement du syndic.

Le Greffier, GAUTIER.

Cie Gie TRANSATLANTIQUE

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire.

Jeu 31 Mai, à 3 heures, rue Auber, 6, Paris.

Assemblée Ordinaire: Examen des comptes de 1887 et fixation du dividende; réélection ou remplacement des Administrateurs sortants et nomination des Commissaires des Comptes pour l'exercice 1888.

Assemblée Extraordinaire: Prolongation de la durée de la Société et modifications aux articles 2, 5 et 43 des Statuts.

Les Actionnaires porteurs de 20 actions au moins, pourront les déposer:

A Paris: à la Compagnie ou à la Banque Transatlantique, 6, rue Auber; à la Société Générale; aux Sociétés de Crédit Lyonnais, de Dépôts et Comptes-Courants et de Crédit Industriel et Commercial;

En Province: dans les Agences de ces Sociétés et chez tous les Banquiers ou Notaires.

Dernier délai pour le dépôt des Actions, le 22 mai inclusivement.

Tout Actionnaire présent ou représenté recevra la médaille de la Compagnie.

NOTA. — La Compagnie rappelle à ses Actionnaires qu'elle leur a réservé le droit d'adhérer au syndicat de garantie du Panorama Transatlantique à

L'Exposition de 1889 pour autant de parts de 5 francs qu'ils possèdent d'actions.

Il leur suffira d'envoyer au siège social, 6, rue Auber, les adhésions accompagnées des numéros de leurs titres.

Etude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

A LOUER

Pour la Toussaint prochaine (1888)

LA FERME

DE GRAVOUILLEAU

Sise à Chétigné, commune de Distré,

Comprenant: Bâtimens d'habitation et d'exploitation, cour, jardin et terres labourables,

Le tout d'une contenance de 6 hectares 19 ares 97 centiares.

On adjoindrait à la location, à la convenance du preneur, environ

1 hectare 22 ares de la Terre-de-France, Située sur la route du Coudray, entre le Coudray et Chétigné.

Pour tous renseignements: S'adresser à M^e GAGNAGE, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M^e AUBOYER, notaire, place de la Bilange. (46)

A Vendre ou à Louer

PETITE PROPRIÉTÉ

AVEC JARDINS

Sise à Saint-Florent.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

UNE

MAISON D'HABITATION

Située rue de l'Abreuvoir,

Ocupée actuellement par M. SPRECHER, distillateur; Avec vastes Magasins, Caves, Remises et Ecuries.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, 28.

A VENDRE

BONNE DEVANTURE

De magasin, avec les glaces

S'adresser à M. DROUVAULT, place du Mouton, Saumur.

A VENDRE

A Saumur,

COFFRE-FORT

Système Haffner aîné.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Belle Cave en roc

S'adresser rue des Basses-Perrières, 24. (126)

Guerison de la GOUTTE, du RHUMATISME de la GRAVELLE et de la SCIATIQUE par le

VIN DU FLOT

(Env. fr. br.) 30, r. Trévise, Paris, 1^{er} ph^{ar} 4 fr. la bout. Env. fr. 2 bout. c. mand. 8 fr.

ROYAL-KINA

Guérit les Fièvres et l'Anémie

250 bouillies 1^{er} et 30, r. Trévise, Paris.

LE COLLÈGE DE SAUMUR
PRÉPARE AUX
ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS
ET A L'EMPLOI

D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraisier.

Couronnes Funéraires en tous Genres
SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON COPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

Ouate anti-rhumatismale du D^r Pattison.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez GABLIN, pharm. de 1^{re} classe, 25, rue d'Orléans, à Saumur.

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau

ADHÉRENTE & INVISIBLE

Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles

Se défier des Imitations et Contrefaçons

CH. FAY, inventeur Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875

9, Rue de la Paix, PARIS

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 MAI.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.
3 %	82 30	82 12	Est	795	795	Obligations.			Gaz parisien	519	519
3 % amortissable	85 30	85 30	Paris-Lyon-Méditerranée	1263 25	1272 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	529 50	527	Est	390	390
3 % (nouveau)	105 60	105 70	Midi	1157 50	1160	— 1865, 4 %	521	520 50	Midi	397	397
4 1/2 % (nouveau)	105 60	105 70	Nord	1530	1530	— 1869, 3 %	406 25	407 50	Nord	405	405
Obligations du Trésor	514 80	511	Orléans	1300	1303 75	— 1871, 3 %	396	396 50	Orléans	400	400
Banque de France	3320	3450	Ouest	885	885	— 1875, 4 %	515	514	Ouest	397	397 50
Société Générale	440	450	Compagnie parisienne du Gaz	1320	1322 50	— 1876, 4 %	514 50	515	Paris-Lyon-Méditerranée	395 50	396
Comptoir d'escompte	1035	1035	Canal de Suez	2137 50	2136	Bons de liquid. Ville de Paris	519	517 50	Paris-Bourbonnais	395 50	394
Crédit Lyonnais	567 50	568 75	C. gén. Transatlantique	535	538 75	Obligations communales 1879	477	477 50	Canal de Suez	588	586
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1395	1395	Russe 5 0/0 1870	97 75	97 50	Obligat. foncières 1879 3 %	488	487 25	Panama 6 0/0	380 50	380
Crédit mobilier	300	300				Obligat. foncières 1 83 3/4 %	384 50	383			
Canal Inter.-Panama	320	320									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.							LIGNE D'ORLÉANS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Direct. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Direct. soir	
Saumur(ori.)	2 03	6 53	8 31	10 37	1 38	4 16	Saumur(ori.)	4 16	8 34	8 34	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7	Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	
Saumur(état)	6 50	8 31	10 44	12 50	1 38	4 16	Saumur(état)	8 31	12 50	12 50	12 50	Vivry	8 10	12 09	3 17	5 54	11 7	11 7	La Ménitré	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	
Nantillyhalte	7 03	8 37	10 52	12 58	1 38	4 16	Nantilly	8 37	12 56	12 56	12 56	Blou	8 19	12 18	3 26	6 03	11 7	11 7	Les Rosiers	7 19	9 18	12 17	3 52	6 43	
Varr.-Chacé	7 09	8 48	11 05	13 11	1 38	4 16	Montreuil(a)	9 19	13 38	13 38	13 38	Vernantes	8 32	12 31	3 39	6 14	11 7	11 7	St-Clément	7 26	9 26	12 24	4 07	6 38	
Brézé-s.-Cyr	7 17	9 02	11 19	13 25	1 38	4 16	— (dép.)	9 29	13 48	13 48	13 48	Noyant-Méon	8 59	12 58	3 48	6 29	11 7	11 7	St-Martin	7 33	9 33	12 31	4 07	6 38	
Montreuil(a)	7 23	9 08	11 25	13 31	1 38	4 16	le Vaudelnay	9 40	13 59	13 59	13 59	Chât.-d-Loir.	10 07	14 06	3 58	6 39	11 7	11 7	Saumur(a)	7 46	9 46	12 44	4 20	6 51	
— (dép.)	7 34	9 19	11 36	13 42	1 38	4 16	Baugé-l-V.	9 50	14 09	14 09	14 09	— (dép.)	7 57	9 57	12 55	6 50	11 7	11 7	Varennes	7 52	9 52	12 50	4 31	7 02	
Thouars	7 45	9 30	11 47	13 53	1 38	4 16	Baugé-l-V.	9 50	14 09	14 09	14 09	Port-Boulet	8 08	12 07	4 08	6 49	11 7	11 7	— (dép.)	8 05	10 05	13 03	4 42	7 13	
Loudun	8 10	9 55	12 12	14 18	1 38	4 16	Montreuil(a)	9 57	14 16	14 16	14 16	Langeais	8 26	12 25	4 26	7 07	11 7	11 7	Port-Boulet	8 12	10 12	13 10	4 47	7 18	
Poitiers	8 30	10 15	12 37	14 43	1 38	4 16	— (dép.)	10 08	14 27	14 27	14 27	Tours	8 59	12 58	4 59	7 40	11 7	11 7	— (dép.)	8 20	10 20	13 18	4 52	7 23	
	8 40	10 25	12 47	14 53	1 38	4 16	Saumur(ori.)	10 19	14 38	14 38	14 38		9 12	13 11	5 12	7 53	11 7	11 7	Angers	8 42	10 42	13 40	5 03	7 34	
	8 50	10 35	12 57	15 03	1 38	4 16	Doué	10 29	14 48	14 48	14 48		9 22	13 21	5 22	8 03	11 7	11 7		8 52	10 52	13 50	5 13	7 45	
	9 00	10 45	13 07	15 13	1 38	4 16	Baugé-l-V.	10 39	14 58	14 58	14 58		9 32	13 31	5 32	8 13	11 7	11 7		9 02	11 02	14 00	5 24	7 56	
	9 10	10 55	13 17	15 23	1 38	4 16	Baugé-l-V.	10 49	15 08	15 08	15 08		9 42	13 41	5 42	8 23	11 7	11 7		9 12	11 12	14 10	5 35	8 07	
	9 20	11 05	13 27	15 33	1 38	4 16	le Vaudelnay	10 59	15 18	15 18	15 18		9 52	13 51	5 52	8 33	11 7	11 7		9 22	11 22	14 20	5 46	8 17	
	9 30	11 15	13 37	15 43	1 38	4 16	Montreuil(a)	11 09	15 28	15 28	15 28		10 02	14 01	6 02	8 43	11 7	11 7		9 32	11 32	14 30	5 57	8 28	
	9 40	11 25	13 47	15 53	1 38	4 16	— (dép.)	11 19	15 38	15 38	15 38		10 12	14 11	6 12	8 53	11 7	11 7		9 42	11 42	14 40	6 08	8 38	
	9 50	11 35	13 57	16 03	1 38	4 16	Nantilly	11 29	15 48	15 48	15 48		10 22	14 21	6 22	9 03	11 7	11 7		9 52	11 52	14 50	6 19	8 48	
	10 00	11 45	14 07	16 13	1 38	4 16	Saumur(état)	11 39	15 58	15 58	15 58		10 32	14 31	6 32	9 13	11 7	11 7		10 02	12 02	15 00	6 30	9 07	
	10 10	11 55	14 17	16 23	1 38	4 16	Saumur(ori.)	11 49	16 08	16 08	16 08		10 42	14 41	6 42	9 23	11 7	11 7		10 12	12 12	15 10	6 41	9 17	
	10 20	12 05	14 27	16 33	1 38	4 16		11 59	16 18	16 18	16 18		10 52	14 51	6 52	9									